

Séance du mercredi 08 décembre 2021

Date de la convocation: 03/12/2021

Membres en
exercice :

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,
Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

ACCEPTATION D'UN LEG - (D 2021 112)

Vu le code général des collectivités territoriales et vu la décision de Monsieur Guy Comte, qui par testament remis à l'étude de Maître Odin, notaire à Vermenton, lègue à notre commune sa maison ainsi que son contenu intégral et l'ensemble des terrains attenants, le tout figurant sur les références cadastrales section D numéros 400, 414, 415, 416 et 582, à la condition que la Commune entretienne sa tombe et la fleurisse une fois par an,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE d'accepter ce leg aux conditions mentionnées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.


Le Maire
Oliver MAGUET

